

**Agnès Berthelot-Raffard**

Docteure en Philosophie (des Universités Panthéon Sorbonne et de Montréal)

Chercheuse postdoctorale, Université de Montréal, Canada.

Coordinatrice, Direction de la santé publique de Montréal.

---

**Titre de la communication :** *Par delà la « double peine » du travail selon le genre. Penser la conciliation du travail de care et de l'emploi marchand.*

**Résumé :** Selon les prévisions démographiques (OCDE, etc.), en 2040, les aidants représenteront entre un quart et un tiers de la population active. Comme cette fonction est majoritairement assumée par les femmes (environ 70 % des aidants sont des aidantes), ceci en dit long sur les positions de pouvoir dans le couple et sur la division genrée des tâches qui en résulte. Cependant, il existe une continuité entre les répercussions privées de ce travail domestique particulier et les vulnérabilités vécues dans la vie professionnelle. En effet, lorsque survient une situation de soin, les inégalités de la sphère domestique se répercutent davantage sur les conditions d'employabilité des femmes. Les prévisions démographiques annoncent alors un accroissement des inégalités de genre sur le marché du travail. Il est temps de dépasser une conception du travail de *care* comme étant fonction d'une préférence personnelle (Rakowski, 1991) et d'envisager conjointement la résolution des inégalités spécifiquement générées par l'interrelation entre la sphère de l'emploi et la vie familiale. Ces deux domaines sont, le plus souvent, traités indépendamment alors même que les inégalités en leur sein se renforcent et s'aggravent mutuellement (Méda ; 2008).

Le cas des mères aidantes de leur enfant en situation de handicap est particulièrement emblématique des difficultés rencontrées sur le marché du travail par ceux qui prodiguent des soins à leur proche. L'« articulation des temps sociaux » (Tremblay, 2003) pour tenter d'harmoniser une maternité non conventionnelle avec les normes du salariat, appelle à une évolution rapide des conditions sociales de promotion de la justice de genre (Okin, 1989 ; 2002). Elle invite à repenser les dispositifs juridiques en faveur d'une juste conciliation entre le travail de *care* auprès des personnes vulnérables et en situation d'incapacité et une activité professionnelle (Guberman 2003) ainsi que des mesures de justice corrective pour contrer les discriminations faites aux femmes qui prodiguent des soins à une personne en incapacité tout en tenant de conjuguer, par ailleurs, une activité professionnelle.

C'est en partant de l'analyse d'un cas légal de discrimination professionnelle vécue par la mère d'un enfant en situation de handicap (*Cas Coleman versus Attridge Law, Cour de Justice de l'Union Européenne*, 2008) que je montrerai pourquoi le *care* prodigué par les aidants doit faire l'objet d'une entente volontaire et socialement contractualisée. La non-reconnaissance de sa place, de sa valeur ainsi que son discrédit politique réifient les arguments du débat sur la « double peine » du travail des femmes et questionnent les modalités actuelles de la justice sociale (Tronto, 1993 ; Sevenhuijsen, 1996). On ne doit plus seulement reconnaître que le *care*

donné constitue une situation socialement désavantageuse et reproduisant les formes d'exploitations dont les femmes sont inexorablement les premières victimes (Frazer, 1994 ; Folbre, 1999 ; Himmelweit, 1999; Busby, 2011), il est important que le droit du travail se dote de mesures coercitives pour contrer ces effets.

**Brève présentation biographique :** Docteure en Philosophie de l'Université Paris 1-Panthéon Sorbonne et de l'Université de Montréal, Agnès Berthelot-Raffard est l'auteure d'une thèse en philosophie politique et éthique sociale portant sur les enjeux de la reconnaissance des aidants informels. Elle a examiné cette question à travers une perspective permettant de concilier l'éthique de la justice libérale avec l'éthique et la politique du *care*.

Après sa thèse, elle a effectué un premier contrat postdoctoral au département de sociologie de l'Université de Montréal sur le thème de la solidarité intergénérationnelle en contexte de vieillissement. En septembre 2014, elle amorce une nouvelle recherche postdoctorale consacrée, cette fois, à l'équité en santé des femmes proches aidantes.

#### **Principales publications :**

- Berthelot-Raffard A (2014), « La discrimination par association : l'expression du *care* dominé » in « Vers une société du *care* ? », *La revue des Sciences Sociales*, numéro coordonné par Delcroix C. et Matas J. (à paraître)
- Berthelot-Raffard (2014), « La relation de *care* : une dynamique privée au service de la citoyenneté sociale des personnes en situation de handicap » in « Care et handicap », *Alter, European Journal of Disability Research* (numéro sous la direction de Dammame A, Fillion E & Winance M. (soumis).
- Berthelot-Raffard A. (2013), « Penser le *care* comme cœur de la justice : un outil pour analyser les institutions de la vie ordinaire. » in *Éthiques et politiques du care : langage féministe actuel*, Bourgeault S& Perreault J (dir.), Édition du remue-ménage, Montréal, (soumis).
- Berthelot-Raffard A. (2010), « Vers une "sollicitude contractualisée" : une norme publique pour agir dans un cadre institutionnel privé. », *Revue Phares*, Printemps 2010.